

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

POUR UNE DEMANDE DE NATURALISATION OU DE REINTEGRATION PAR DECLARATION : Si vous êtes frère ou sœur de Français

Document à retourner avec votre dossier complété

DOCUMENTS DE BASE	Original	Photocopie	Réservé à l'administration
- Le formulaire de demande (complété en recto-verso) en deux exemplaires	X	X	
- 1 timbre fiscal électronique « accès à la nationalité française »			
- 1 enveloppe timbrée à votre adresse			
- 1 lettre « suivie » 500 grammes vierge			

ACTES D'ÉTAT CIVIL (vous, vos parents, vos enfants)

- Votre acte de naissance délivrée par l'officier de l'état civil de votre lieu de naissance mentionnant les nom et prénom de vos parents, ainsi que la traduction par un traducteur agréé si l'acte est en langue étrangère	X		
- Votre acte de mariage actuel et les actes des mariages antérieurs (en langue étrangère et traduction par un traducteur agréé)	X		
- Les actes de naissance de vos parents et le cas échéant, leur acte de mariage si votre acte de naissance ne mentionne pas les dates de naissance de vos parents		X	
Enfant adopté : la décision du tribunal de grande instance de Nantes relative à la nature de cette adoption (simple, plénière)		X	
- Si vous avez conclu un PACS, le récépissé d'enregistrement délivré par le tribunal d'instance		X	
- La photocopie du jugement de divorce ou l'acte de répudiation de chaque union dissoute (en langue étrangère et traduction par un traducteur agréé)		X	
- La copie intégrale des actes de naissance de tous vos enfants mineurs (en langue étrangère et traduction par un traducteur agréé)	X		
- Pour le(s) enfant(s) mineur(s) qui réside(nt) avec vous, les certificats de scolarité, attestation de présence en crèche ou tout document justifiant de sa (leur) résidence avec vous s'il n'est (s'ils ne sont) pas encore scolarisé(s)	X		
- L'acte de décès de votre conjoint le cas échéant (en langue étrangère et sa traduction par un traducteur agréé)	X		
- Si vous êtes réfugié, vous devez fournir les certificats de naissance ou de mariage délivrés par l'OFPRA	X		

LIEN FAMILIAL AVEC VOTRE FRÈRE OU VOTRE SŒUR FRANÇAIS

- La copie intégrale de l'acte de naissance de votre frère ou sœur indiquant sa filiation	X		
- Si vous êtes nés des mêmes parents, la copie de leur livret de famille (l'original devra être présenté à la plateforme)		X	
- Si vous avez un seul parent en commun, la copie intégrale de l'acte de naissance de ce parent	X		

Tournez svp



NATIONALITÉ FRANÇAISE DE VOTRE FRÈRE OU SŒUR

- Un certificat de nationalité française de votre frère ou sœur s'il est Français au titre de l'article 21-7 du code civil	X	X	
- Si votre frère ou votre sœur est Français(e) au titre de l'article 21-11 du code civil, la copie intégrale de son acte de naissance portant la mention de son acquisition de la nationalité française, ou la photocopie de sa déclaration de nationalité dûment enregistrée ou un certificat de nationalité française.	X	X	

SCOLARITE

- Certificats de scolarité couvrant la période de scolarité obligatoire (de 6 à 16 ans)	X		
---	---	--	--

RESIDENCE DE MANIÈRE HABITUELLE EN France

- Photocopie de votre titre de séjour en cours de validité ou de votre passeport si vous êtes ressortissant européen non soumis à l'obligation de détenir un titre de séjour		X	
- Tout document récent à votre adresse actuelle (par exemple : facture d'électricité, de gaz ou téléphone fixe, dernière quittance de loyer,...)	X		
- Tout document justifiant de la continuité de votre résidence habituelle en France depuis l'âge de 16 ans (attestation de la caisse d'allocations familiales, relevé de carrière ou relevé de situation individuelle, contrat(s) d'apprentissage, contrat(s) de travail, attestation(s) de stage...)	X		
- Si vous êtes pris(e) en charge par votre conjoint(e) ou partenaire de PACS, justificatifs de ses revenus.		X	
- Si vous êtes marié(e), copie du titre de séjour de votre conjoint, ou tout document justifiant de sa résidence en France s'il est ressortissant européen non soumis à l'obligation de détenir un titre de séjour		X	
- Si vous avez des enfants mineurs, justificatifs de leur résidence en France	X		